

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/11/2024 - 57456 - 2020 B 01250 - 881 248 371 - A.T.R SERVICES

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SIPME (invariant) cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation d'entreprise (art. 208-0 B) (entreprises de transport maritime) cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.T.R. SERVICES 142 BOULEVARD GALLIENI 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	
SIRET	Mél : contact@atr-s.com
8 8 1 2 4 8 3 7 1 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Travaux de couverture par éléments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	8 476	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
FITECO 10 rue des Forts 28500 CHERISY Tél: 02.37.46.79.42		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	Lieu :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		03052024	VILLENEUVE LA GARENNE
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire	Gérant MICHEL BOOLOM
Prestataire :		Signature :	
		Certifié conforme à l'original	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MICHEL BOULOM	5200		43 359		2 175		
BOULEVARD GALLIENI 92390 VILLENEUVE LA GARENNE							
MARIE DARRAS	2800		15 628		4 803		
ALLEE DE PROVENCE 28210 NOGENT LE ROI							

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

PLACEMENTS ÉLIGIBLES		MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES		à 10 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice				
		MVLT restant à reporter				

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>A.T.R. SERVICES</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>142 BOULEVARD GALLIENI 92390 VILLENEUVE LA GARENNE</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>4</td><td>8</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												8	8	1	2	4	8	3	7	1	0	0	0	1	8
8	8	1	2	4	8	3	7	1	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> , <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> , <u>2</u>																									
										Exercice N clos le		<u>3</u> / <u>1</u> / <u>1</u> , <u>2</u> / <u>2</u> , <u>0</u> / <u>2</u> , <u>3</u>													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	28 153	030	14 557					13 596														
	Immobilisations financières * (1)		040	200	042						200														
	Total I (5)		044	28 353	048	14 557					13 796														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	9 500	052					9 500														
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	79 329	070					79 329														
		Autres * (3)		072	6 777	074					6 777														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	9 546	086						9 546														
	Charges constatées d'avance *		092	6 416	094						6 416														
	Total II		096	111 568	098						111 568														
	Total général (I+II)		110	139 921	112	14 557					125 364														
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						8 000														
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126						800														
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131			)	132		91 363														
	Report à nouveau								134																
	Résultat de l'exercice								136		(1 765)														
	Subventions d'investissement								137																
	Provisions réglementées								140																
	Total I								142		98 398														
Provisions pour risques et charges								Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156		10 755															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166		7 390															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		596	)	172		6 930														
	Comptes courants d'associés								173		1 891														
	Autres dettes								175																
	Produits constatés d'avance								174																
Total III								176		26 966															
Total général (I + II + III)								180		125 364															
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		4 700															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8

8

1

2

4

8

3

7

1

Dénomination de l'entreprise

A.T.R. SERVICES

Adresse (voie)

142 BOULEVARD GALLIENI

Code postal

92390

Ville

VILLENEUVE LA GARENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	8000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

BOULOM

Prénom(s)

MICHEL

Nom marital

% de détention

65,00

Nb de parts ou actions

5200

Naissance: Date

02/01/1985

N° Département

93

Commune

ST DENIS

Pays

Adresse : N°

Voie

BOULEVARD GALLIENI

Code Postal

92390

Commune

VILLENEUVE LA GARENNE

Pays

FR

Titre (2)

MME

Nom patronymique

DARRAS

Prénom(s)

MARIE

Nom marital

% de détention

35,00

Nb de parts ou actions

2800

Naissance: Date

04/02/1982

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

Adresse : N°

Voie

ALLEE DE PROVENCE

Code Postal

28210

Commune

NOGENT LE ROI

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

8 8 1 2 4 8 3 7 1

Dénomination de l'entreprise

A.T.R. SERVICES

Adresse (voie)

142 BOULEVARD GALLIENI

Code postal

92390

Ville

VILLENEUVE LA GARENNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 125 364,01 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 765,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/09/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 28 353 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	28 153			28 153
Immobilisations financières	200			200
TOTAL	28 353			28 353

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 14 557 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 020	5 537		14 557
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	9 020	5 537		14 557

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillage	8 251	7 636	615	de 2 à 4 ans
Materiel de transport	18 000	5 610	12 390	4 ans
Materiel de bureau et informat	1 902	1 312	591	4 ans
TOTAL	28 153	14 557	13 596	

3.2 - Etat des créances = 92 722 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	200		200
Actif circulant & charges d'avance	92 522	92 522	
TOTAL	92 722	92 522	200

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/09/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 6 416 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 26/09/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8000	1,00	8 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	8000	1,00	8 000

4.2 - Etat des dettes = 26 966 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	10 755	10 755		
Dettes financières diverses	1 891	1 891		
Fournisseurs	7 390	7 390		
Dettes fiscales & sociales	6 930	6 930		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	26 966	26 966		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 015 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 015
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	1 015

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 6 416 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d_avance(48600000)	6 416
TOTAL	6 416

8.2 - Charges à payer = 1 015 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 015
Fournis.fact.non parvenue(40810000)	1 015
TOTAL	1 015

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CHERISY, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.T.R. SERVICES,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	125 364
Chiffre d'affaires hors taxes	261 260
Résultat net de l'exercice (perte)	-1 765

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CHERISY
Fait à CHERISY le 26/09/2024

ATR SERVICES

SARL au capital de 8 000 EUROS

Siège social 142 BOULEVARD GALLIENI – 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

RCS NANTERRE B.881248371

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice. Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 1765.50€ après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

**I- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE –
PRESENTATION DES COMPTES**

1) Exploitation

Votre société a réalisé durant cet exercice social écoulé un chiffre d'affaires net hors taxes de 261 259.87€.

Le montant des produits d'exploitation au titre de l'exercice écoulé a été de 261 259.87€.

Quant aux charges d'exploitation supportées par votre entreprise durant cet exercice social, dont le montant a été de 259 546.80€. Elles ont été les suivantes :

MB

- Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 517.73€
- Autres achats et charges externes	102 459.56€
- Impôts et taxes	3 399.47€
- Salaires et traitements	98 466.72€
- Charges sociales	42 158.31€
- Dotations aux amortissements et provisions	5 537.23€
- Autres charges	7.78€

Compte tenu du montant global des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est bénéficiaire de 2 553.12€.

Nous vous indiquons ici, que l'effectif moyen du personnel de la société, au titre de l'exercice écoulé, a été de 3 salariés.

Le résultat financier au titre de l'exercice social écoulé est déficitaire pour 544.62€.

Le résultat courant avant impôt, déterminé par addition du résultat d'exploitation et du résultat financier, est positif et s'élève pour l'exercice écoulé à 2 008.50€.

Pour l'exercice social considéré, le résultat exceptionnel est négatif et s'établit à 2 503.00€, et ce, compte tenu des données suivantes :

- Produits exceptionnels de l'exercice	0.00€
- Charges exceptionnelles de l'exercice	2 503.00€

Compte tenu des éléments ci-dessus, le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 271.00€.

Le résultat net comptable est négatif de 1 765.50€.

2) Bilan à la clôture de l'exercice social écoulé

Nous achèverons cette brève présentation des comptes de l'exercice social écoulé en vous indiquant les principales données du bilan de la société à la clôture du 31 décembre 2023.

Le bilan de la société se présentait comme suit :

MB

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE NET

- Immobilisations incorporelles	0.00€
- Immobilisations corporelles	13 595.65€
- Autres immobilisations financières	200.00€

ACTIF CIRCULANT

- Stocks et en-cours	9 500.00€
- Avances et acomptes versés sur commandes	0.00€
- Créances clients et comptes rattachés	81 828.91€
- Autres créances	8 048.17€
- Valeurs mobilières de placement	0.00€
- Disponibilités	9 546.28€
- Charges constatées d'avance	6 416.00€

TOTAL DE L'ACTIF **129 135.01€**

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

- Capital social	8 000.00€
- Réserve légale	800.00€
- Autres réserves	91 363.06€
- Report à nouveau	0.00€
- Résultat de l'exercice	2 005.50€

DETTES

- Emprunts et dettes financières diverses	10 755.30€
- Comptes bancaires courants	1 890.98€
- Emprunts et dettes financières diverses	0.00€
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 389.81€
- Dettes sociales et fiscales	6 930.36€
- Autres dettes	0.00€

TOTAL DU PASSIF **129 135.01€**

En conclusion, l'exercice social clos au 31 décembre 2023 se solde par :

- Un résultat d'exploitation bénéficiaire de :	2 553.12€
- Un résultat courant avant impôt bénéficiaire de :	2 008.50€
- Un résultat net comptable déficitaire de :	1 765.50€

MB

3) Perspectives

Cet exercice est caractérisé par un chiffre d'affaires réalisé conforme aux prévisions et présente un taux de marge légèrement inférieur à celui attendu.

Dans un environnement économique toujours tendu, tout est mis en œuvre pour trouver de nouveaux clients et maîtriser les coûts.

4) Filiales et participations

Nous vous signalons que la société ne détient aucune participation dans le capital d'une autre société.

5) Dépenses non déductibles, visées à l'article 39-4 du CGI

Nous vous indiquons qu'aucune dépense ou charge somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

6) Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que la société n'a engagé aucune politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

7) Evènements survenus depuis la date de clôture

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

II- AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit le déficit comptable de l'exercice d'un montant de 1 765.50€ :

- Report à nouveau	- 1 765.50€
--------------------	-------------

Nous vous indiquons que cette proposition est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires.

III- REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous rappelons qu'en application statutaire, il appartient à l'assemblée ordinaire des associés de fixer la rémunération de la gérance. Vous serez donc invités dans un instant à vous prononcer sur cette question.

YUB

IV-CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que nous vous donnerons lecture dans un instant du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées de la nature de celles visées à l'article 223-19 du Code de commerce.

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver tant les termes de ce rapport que les conventions ou opérations figurant, le cas échéant, dans ce dernier.

Bien entendu et conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de commerce, le gérant ou l'associé intéressé par la ou les conventions réglementées, ne pourra pas prendre part au vote et ses parts ne seront pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

V- RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

Les résolutions qui seraient soumises, à l'issue de la discussion, au vote de l'assemblée générale, correspondent aux décisions, propositions et vœux de la gérance.

Nous vous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Gérance

Michel BOOLOM



ATR SERVICES
SARL au capital de 8 000 EUROS
Siège social 142 BOULEVARD GALLIENI – 92390 VILLENEUVE LA GARENNE
RCS NANTERRE B.881248371

RAPPORT SPECIAL DU GERANT RELATIF AUX OPERATIONS VISEES
PAR L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE
(Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023)

Mesdames et messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, nous vous informons que des conventions se sont poursuivies au titre de cet article au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- Remboursement d'indemnités kilométriques à Mme Marie DARRAS : 4 803.32€
- Mise à disposition par Mme Marie DARRAS d'une pièce de son domicile personnel à l'usage de bureau : Coût 4 800€
- Rémunération de la gérance : 43 359€
- Contrat de mutuelle et Prévoyance au bénéfice de la gérance : Coût 1 496.37€

Nous souhaitons que vous approuviez ces conventions.

Le gérant



ATR SERVICES

SARL au capital de 8 000 EUROS

Siège social 142 BOULEVARD GALLIENI – 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

RCS NANTERRE B.881248371

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 18 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Mr Michel BOOLOM, en qualité d'associé-gérant.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés, à savoir :

- Mme Marie DARRAS, propriétaire de 2 800 parts ;
- Mr Michel BOOLOM, propriétaire de 5 200 parts ;

Total des parts présentes ou représentées : 8 000 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 223-19 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- quitus à la gérance ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article 223-19 du Code de Commerce ;
- questions diverses ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

HB MD

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 1765.50€, de la manière suivante :

- Report à nouvea - 1765.50€

Ces dividendes sont éligibles à la réduction de 40 % (ART 158 CGI).

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le président rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération de Mr M. BOOLOM, gérant, qui pour l'exercice 2023 s'élève à 43 359€.

Le gérant pourra prétendre en outre, sur justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

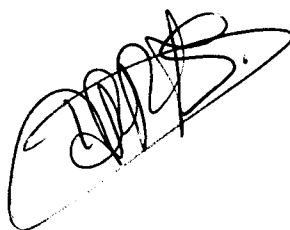
Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte que des conventions relevant de l'article 223-19 du Code de Commerce se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

175 MD

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents ou représentés.

A handwritten signature, possibly reading 'MD', enclosed within a hand-drawn triangular border.A large, complex handwritten signature, possibly reading 'MD', enclosed within a hand-drawn oval border.A handwritten signature, possibly reading 'MD', located in the bottom right corner of the page.A handwritten signature, possibly reading 'MD', located in the bottom right corner of the page, below the previous signature.